

**ASSOCIATION
« ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE »**

1997 Grande Rue du Petit Courgain
62100 CALAIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025**

-----°-----

**Exemplaire destiné à :
JOURNAL OFFICIEL**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association :

« ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE »
1997 Grande Rue du Petit Courgain
62100 CALAIS

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

A.G

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'Association cesse son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS ASSOCIATIFS	1 852 387 €
Total BILAN	2 407 699 €
RESULTAT net (excédent)	185 158 €

Saint Martin Boulogne, le 03 juillet 2026

Adeline GRESSIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des HAUTS DE FRANCE



Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	200 000		200 000	
	Constructions	152 268	120 909	31 359	38 554
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	276 101	165 137	110 964	123 148
	Autres immobilisations corporelles	454 899	321 392	133 507	118 219
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 633		1 633	1 633
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		1 084 901	607 438	477 463	281 554
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	61		61	264
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	644		644	291
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	267 370		267 370	131 800
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	178 095		178 095	148 904
	Charges constatées d'avance				
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	966 593		966 593	920 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	517 473		517 473	745 131
	TOTAL (III)	1 930 236		1 930 236	1 946 391
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 015 136	607 438	2 407 699	2 227 945

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	12 296	12 296
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	50 000	50 000
	Autres		
	Report à nouveau	1 603 113	1 391 402
	Excédent ou déficit de l'exercice	185 158	211 710
	Total des fonds propres (situation nette)	1 850 566	1 665 409
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 821	2 771
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 821	2 771
	Total des fonds propres	1 852 387	1 668 179
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	102 000	102 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	102 000	102 000
Provisions	Provisions pour risques	196 004	159 473
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	196 004	159 473
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	47 176	683
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 902	109 011
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	139 442	131 596
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	40 788	57 002
	Total des dettes (1)	257 307	298 292
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 407 699	2 227 945
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	214 492	298 292
(2)	Dont emprunts participatifs		

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 311 405	1 217 895
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 688 153	1 659 152
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		6 437
	Utilisations des fonds dédiés	102 000	75 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	500	
	Autres produits	1 742	47
Total des produits d'exploitation		3 103 800	2 958 530
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	105 943	73 961
	Variation de stocks	203	122
	Autres achats et charges externes	233 561	240 488
	Aides financières	656	
	Impôts, taxes et versements assimilés	95 734	89 645
	Salaires	1 926 757	1 843 036
	Cotisations sociales	343 027	327 325
	Dotation aux amortissements et dépréciations	92 527	86 500
	Dotation aux provisions	36 531	11 458
	Reports en fonds dédiés	102 000	102 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 067	556
Total des charges d'exploitation		2 938 007	2 775 092
RESULTAT D'EXPLOITATION		165 793	183 438

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		165 793	183 438
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 081	2 711
	Autres intérêts et produits assimilés	26 415	31 486
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		28 496	34 197
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 054	29
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 054	29
RESULTAT FINANCIER		27 442	34 168
RESULTAT COURANT avant impôts		193 235	217 606
Produits exceptionnels			950
Charges exceptionnelles			191
RESULTAT EXCEPTIONNEL			759
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		8 077	6 655
TOTAL DES PRODUITS		3 132 296	2 993 677
TOTAL DES CHARGES		2 947 139	2 781 967
EXCEDENT ou DEFICIT		185 158	211 710
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 407 699** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 132 296** euros et un total **charges** de **2 947 139** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **185 158** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Toutefois, quelques modifications ont été apportées dans les méthodes de présentation suite à échange avec les services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

Il a été demandé d'affecter toutes les recettes issues des marchés dans le compte 706 et de les distinguer en sous compte par marché. Par conséquent des comptes 740 ont été transférés en 706.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la

Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains			200 000		200 000
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui	152 268				152 268
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	254 328		24 194	2 420	276 101
	Instal., agencement, aménagement divers	8 142				8 142
	Matériel de transport	425 229		64 899	59 373	430 755
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 002				16 002
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		855 969		289 093	61 794	1 083 268
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	1 633				1 633
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 633				1 633
TOTAL		857 602		289 093	61 794	1 084 901

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			113 714	7 195		120 909
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			131 180	35 721	1 764	165 137
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			4 300	857		5 157
	Matériel de transport			313 585	46 486	59 373	300 697
	Matériel de bureau, mobilier			13 269	2 268		15 538
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				576 048	92 527	61 137	607 438
TOTAL				576 048	92 527	61 137	607 438

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	159 473	36 531		196 004
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		159 473	36 531		196 004
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		159 473	36 531		196 004
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			36 531		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	267 370	267 370	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	177 095	177 095	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	445 465	445 465	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	47 176	4 360	19 023	23 793
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 902	29 902		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 129	17 129		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 134	91 134		
	Impôts sur les bénéfices	8 077	8 077		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 102	23 102		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	40 788	40 788		
	TOTAL DES DETTES	257 307	214 492	19 023	23 793
Emprunts souscrits en cours d'exercice		51 054			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 878			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	12 296				12 296
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	50 000				50 000
Autres réserves					
Report à nouveau	1 391 402	211 710			1 603 113
Excédent ou déficit de l'exercice	211 710	(211 710)	185 158		185 158
Situation nette	1 665 409		185 158		1 850 566
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 771			950	1 821
Provisions réglementées					
TOTAL	1 668 179		185 158	950	1 852 387

[illegible]